

CONDITIONS GENERALES

Prix :

Le prix de l'encadrement pour le séjour est annoncé dans la « fiche de route et Renseignements », il est variable en fonction du nombre de personnes inscrites. Chaque personne doit s'occuper de la réservation et de l'achat de son billet d'avion.

Important : vous devrez acheter votre (vos) billet(s) d'avion seulement lorsque vous serez sûr que le voyage à bien lieu, sachant que les inscriptions sont possibles jusqu'à la date limite de réservation, fixée au 19/09/2012.

Vous serez avertis dès lors que 4 personnes seront inscrites

Le prix de l'encadrement ne comprend donc pas, ni le prix de votre voyage (avion, ferry...) ou tout autre transport emprunter durant le séjour, ni votre logement et vos repas, ni les frais divers qui seront faits sur place.

Inscription :

Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription et être accompagnée d'un acompte de 50 % du prix total de l'encadrement, le solde étant payable au plus tard au 19/09/2012 (1 mois avant le départ).

En cas d'inscription moins d'un mois avant le départ, la totalité du prix de l'encadrement est à régler. Toute inscription implique l'adhésion aux conditions générales.

Annulation de votre part :

En cas d'annulation de votre part, le montant des sommes dues est calculé selon les barèmes suivants :

- Plus de 30 jours avant le départ : 50% du prix de l'encadrement.
- De 30 à 15 jours : 75 % du prix de l'encadrement.
- De 15 à moins de 2 jours : 100% du prix de l'encadrement.

NB : *Vous êtes responsable de l'achat de votre billet d'avion. La non réservation de vol d ne sera pas une cause de remboursement de vos arrhes ni du non paiement de votre voyage.*

Non présentation :

Votre non présentation au rendez vous n'ouvre droit à aucun remboursement.

Annulation de ma part :

Si le nombre de participants est insuffisant, le voyage peut être annulé au plus tard, 30 jours avant le départ.

D'autres causes d'annulation, liées à une situation locale à risque (politique, sanitaire, catastrophe naturelle, ...) peuvent intervenir à tout moment.

Dans tous ces cas d'annulation, le prix de l'encadrement est remboursé aux personnes inscrites mais elles ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

NB : Pour votre billet d'avion c'est à vous de prendre une assurance annulation si vous la désirez.

Interruption de séjour et modification du programme:

Toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement.

Je me réserve le droit de modifier le programme voir d'interrompre le séjour dans un souci de sécurité (mauvaises conditions météorologiques, ...).

En cas de modification du programme les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

En cas d'interruption du séjour de ma part (accident, maladie...) le remboursement sera calculé au prorata des journées effectuées.

Assurances :

Mon assurance responsabilité civile ne peut se substituer à la responsabilité civile dont chaque participant doit être titulaire.

Il est indispensable de posséder une garantie multirisque : frais d'annulation, rapatriement en cours de voyage, frais médicaux, vol de bagages, etc...

Vérifiez les garanties des assurances que vous avez contractées (FFME, CAF par exemple) pour savoir quel type de contrat d'assurance vous est nécessaire.

Votre responsabilité :

Vous êtes responsable de l'organisation de votre voyage. Le lieu de rendez-vous est l'île de Kalymnos à Massouri le 18 octobre au soir aux logements que nous aurons réservés – Début du stage le 19 octobre au matin.

En cas de problème de santé, de maladie vous êtes tenu de vous occuper de prendre les assurances appropriées pour tous remboursements éventuels (individuel accident.... Cf. paragraphe ci-dessus).

Je soussigné..... avoir pris connaissance des conditions générales du séjour à Kalymnos (du 19 octobre au 25 octobre 2012) auquel je me suis inscrit(e), certifie exacts les renseignements portés sur la fiche d'inscription.

Fait à : Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :